

# GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE

CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE > [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)



## ACCÈS AU TRANSFRONTALIER ET À L'INTERNATIONAL

> Pour faciliter le business et les échanges transfrontaliers pour les artisans, la Chambre de Métiers informe sur la réglementation à respecter et les formalités à accomplir pour les prestations de services, chantiers et ventes en Allemagne, Belgique, Luxembourg ou en Suisse.

> La Chambre de Métiers d'Alsace propose régulièrement des actions individuelles et collectives dédiées :

✓ conseil individualisé : guides d'approche du marché et informations réglementaires,

✓ diagnostic et accompagnement de l'entreprise dans le cadre des prestations PASS Thématique et PASS Action Transfrontalier-export,

✓ réunions d'information sur les formalités pour travailler dans les pays voisins,

✓ matinées thématiques : RDV métiers, pays ou opérateurs (douanes, financement...),

✓ formations courtes : « accéder au marché suisse » et « en route vers l'export »,

✓ missions collectives avec nos partenaires de la CCI Grand Est International : salons et rencontres acheteurs.

### TARIF\*

> Information, conseil, diagnostic et accompagnement : pas de coût pour l'artisan et le futur artisan,

> Formations courtes (7heures) : nous consulter (possibilité de prise en charge),

> Autres événements : gratuité ou participation forfaitaire.

 Réseau Transfrontalier d'Information | Grenzüberschreitendes Beratungsnetz

### OBJECTIFS

> Vous cherchez des informations (règlementation, fiscalité, droit du travail...) sur les marchés frontaliers et vous souhaitez vous développer en accédant plus facilement aux marchés étrangers (Allemagne, Suisse, Luxembourg, Belgique).

### PUBLIC CONCERNÉ

> Tout créateur / repreneur ou artisan immatriculé à la CMA

### MODALITÉS

> Entretien à la CMA et/ou dans l'entreprise.

> Durée de la visite et de l'entretien : à définir.

> Diagnostic export ou autres livrables selon les problématiques rencontrées.

*\*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.*

### PLUS D'INFOS

> Chargée de développement économique référente Transfrontalier / Export :

**Cécilia KIEFFER**  
03 88 19 79 34 - [ckieffer@cm-alsace.fr](mailto:ckieffer@cm-alsace.fr)



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document. Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : [direction.qualite@cm-alsace.fr](mailto:direction.qualite@cm-alsace.fr)

Prestation réalisée dans le cadre du « PACTE REGIONAL POUR L'ARTISANAT 2018 – 2020 », cofinancée par la Région Grand Est, par l'Union européenne, avec les Fonds structurels et d'investissement et la Chambre Régionale et les Chambres Départementales de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est.

